

Interpellation de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG : « Quel avenir pour la diversité de la couverture médiatique à Morges ? »

Notre Ville a la chance de bénéficier d'une double couverture médiatique régionale à travers deux titres, Le Journal de Morges (qui assure également depuis 2017 la couverture de l'actualité locale du district de Morges pour le 24Heures) et La Côte, ce qui garantit une certaine diversité du traitement médiatique. Toutefois, de récents développements au sein de La Côte font craindre pour cette diversité.

Dix ans en arrière, le journal La Côte disposait de quatre journalistes pour assurer la couverture morgienne ; aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une. En février dernier, les licenciements opérés par son éditeur, le groupe ESH Médias, ont encore entraîné la suppression d'un poste de photographe en charge de la couverture morgienne. Pour compléter le tableau, La Côte qui loue actuellement un espace de coworking aux Fonderies a annoncé son intention de fermer son bureau morgien. La dernière journaliste à couvrir Morges se verra donc sans doute rapatriée à Nyon, creusant encore plus la distance avec notre ville et sa région. Au vu de ces éléments, on peut légitimement craindre que La Côte ne décide à terme de se désengager de l'actualité morgienne pour se recentrer sur la région nyonnaise, ce qui mettrait fortement en péril la diversité médiatique à Morges.

Le rétrécissement des effectifs de La Côte s'inscrit dans un contexte très inquiétant à l'échelle romande. Ces dernières années, les restrictions et les licenciements se sont multipliés massivement dans le milieu de la presse, touchant des médias de tailles variables tels que 24Heures, Le Temps, Le Nouvelliste, ou encore ArclInfo... Encore en février dernier, le groupe ESH Médias a licencié pas moins de 27 personnes à travers les cantons de Vaud, Neuchâtel et du Valais, impactant directement Morges puisque La Côte est concernée par ces mesures.

Face à cette situation alarmante, le Grand Conseil vaudois a adopté en mars 2021 un décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias dans le canton. Dans son exposé des motifs, le Conseil d'Etat soulignait qu'il est « impératif de prévenir la disparition rapide et brutale des médias locaux et régionaux opérant dans le Canton de Vaud ». Le 22 avril dernier, suite aux licenciements qui ont frappé La Côte, le Conseil communal de Nyon a quant à lui voté une résolution demandant d'étudier les moyens directs et indirects de soutenir la presse locale, et appelant toute la région à entamer une réflexion collective sur le sujet.

Rappelons que la disparition ou la réduction d'un journal renforce l'aspect de concentration de l'information et entraîne une perte de diversité dans le traitement de celle-ci. Le fonctionnement même d'une démocratie et d'un conseil comme le nôtre repose sur la possibilité, pour ses membres, de s'informer et de confronter les opinions sur un même objet. Une étude de l'Université de Zurich parue en 2018¹ montre que la réduction du nombre de médias locaux et régionaux affecte directement la participation démocratique à l'échelle locale, en diminuant l'intérêt des citoyens et citoyennes pour les affaires publiques. À une époque où nous sommes par ailleurs sans cesse bombardés d'informations instantanées et non-traitées via les réseaux sociaux, nous pensons donc qu'il est vital d'assurer un traitement pluriel et de qualité des actualités de notre région.

¹ Daniel Kübler & Christopher Goodman, *Newspaper markets and municipal politics: how audience and congruence increase turnout in local elections*, Article paru dans *leJournal of Elections, Public Opinion and Parties*, 2018. Résumé sur le site de l'UZH: <https://www.news.uzh.ch/de/articles/2018/lokaljournalismus.html>

Enfin, il convient de relever que plusieurs actions visant à sensibiliser la jeunesse à l'importance de la presse régionale ont récemment vu le jour. C'est notamment le cas dans le canton de Fribourg qui offre désormais un abonnement gratuit pour un an à un journal régional aux jeunes de 18 ans. Il serait intéressant à cet égard de consulter nos jeunes citoyen·nes.

Au vu de ce qui précède, et en partant du principe que la Municipalité de Morges est attachée à la diversité de la couverture médiatique de l'actualité morgienne, le groupe PSIG pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle et quelles mesures envisage-t-elle d'entreprendre pour prévenir le risque d'un désengagement de la Côte quant à la couverture de l'actualité morgienne qui réduirait de facto la couverture médiatique de la région ?
- 2) La Municipalité peut-elle chiffrer toutes les mesures de soutien, direct ou indirect, respectivement aux titres Le Journal de Morges et La Côte, sur la période 2018-2023, en détaillant la nature des soutiens (aides financières ou en nature, annonces, publiereportages, etc.) ?
- 3) A titre d'exemple de mesures de soutien, la Municipalité a-t-elle réfléchi à publier, également dans le journal La Côte, les annonces concernant le Conseil communal et/ou les avis d'enquêtes publiques ?
- 4) La Municipalité envisage-t-elle de prendre d'autres mesures de soutien à la presse, telles qu'offrir un abonnement annuel aux jeunes Morgien·nes de 18 ans, à l'instar de la récente décision du Grand Conseil fribourgeois, ou par le biais d'un accès facilité aux journaux régionaux à travers le catalogue de la bibliothèque municipale ?
- 5) La Municipalité pourrait-elle organiser un débat ou une consultation auprès du Parlement des jeunes, tant à des fins de sensibilisation que pour faire émerger des propositions de mesures de soutien en adéquation avec les habitudes des jeunes Morgien·nes ?

Au nom du groupe PSIG

S. Le

Aliénor Vauthey

Aliénor Vauthey

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]